

Café du DEPS n°5

Retraite des salariés intermittents des spectacles

Vincent Cardon,

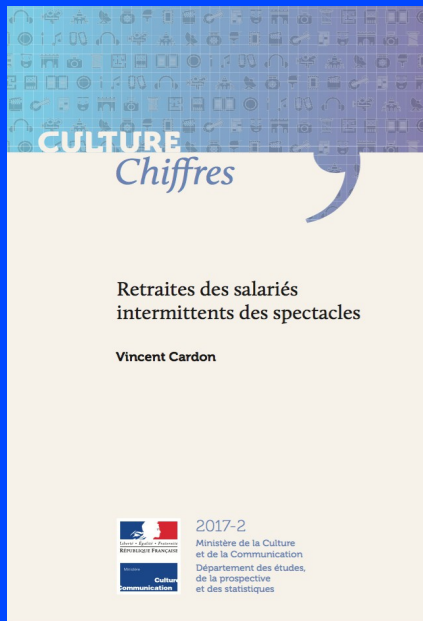
Maître de conférences à l'UPJV, chercheur au CURAPP-ESS

12 septembre 2017



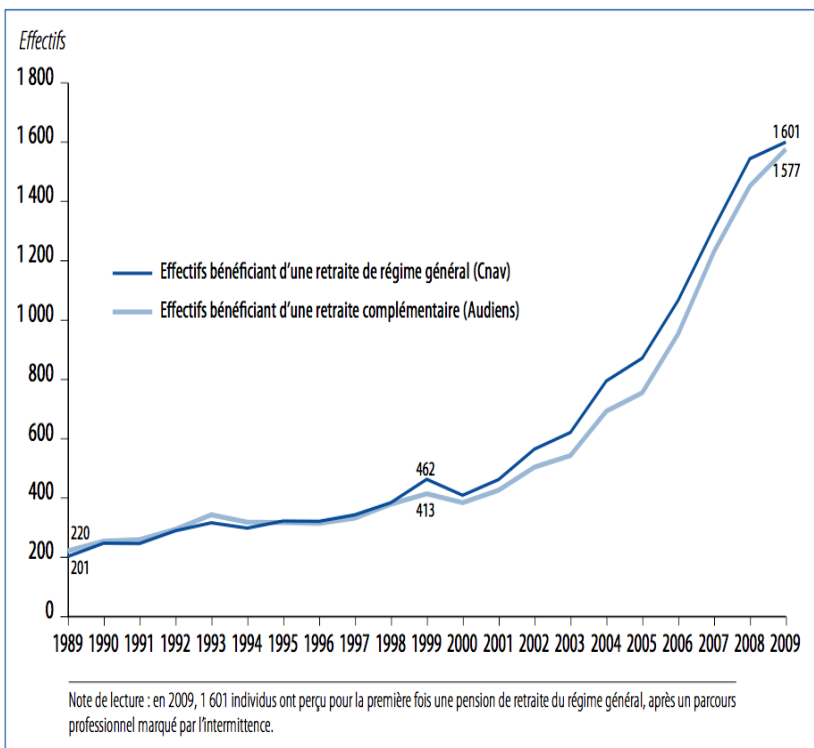
Introduction

- Les intermittents du spectacle : des salariés employés en CDDU : itinérants, intermittents, à employeurs multiples
- Bénéficiant d'un système dérogatoire d'assurance chômage datant des années 1960
- En 2010, quelque 190 500 actifs (74 100 artistes et 116 400 professionnels technico-artistiques) exerçaient une profession des spectacles au titre de leur emploi principal.
- Les premières générations à avoir effectué tout ou l'essentiel de leur carrière comme intermittents arrivent à la retraite dans les années 2000
- La retraite : un enjeu invisible
- Pourtant, un lieu d'observation privilégié des effets à long terme de la flexibilisation d'un marché du travail



Expansion de la population des retraités issus de l'intermittence

Graphique 1 – Nombre de salariés intermittents des spectacles bénéficiaires d'une retraite de régime général et complémentaire par année d'entrée en jouissance, 1989-2009

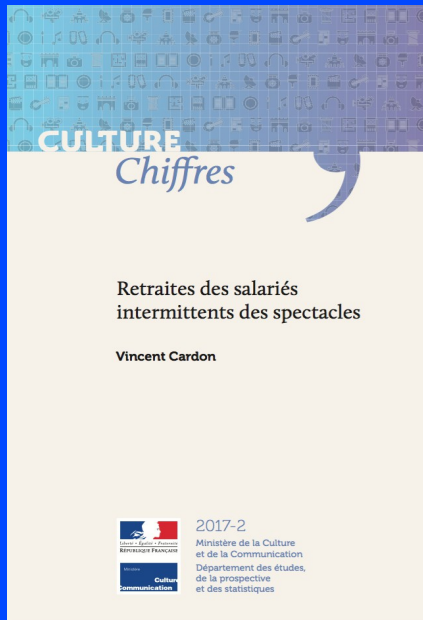


Source : Cespra/ccs/Cnav/Audiens, 2015/déps, Ministère de la Culture et de la Communication, 2016

- Pour leur retraite générale, les intermittents dépendent de la CNAV, pour leur complémentaire, d'Audiens
- Les données exploitées : appariement Congés Spectacles – CNAV – Audiens
- En 2010, 14000 « retraités des spectacles »
- Une forte augmentation des effectifs de retraités des spectacles : taille des flux de départ multipliée par 8
- Conjonction de facteurs : croissance explosive des spectacles, basculement de certaines tâches vers l'intermittence, attractivité forte de ces métiers dans un contexte de baby boom

Modes de cotisation et âge de départ à la retraite

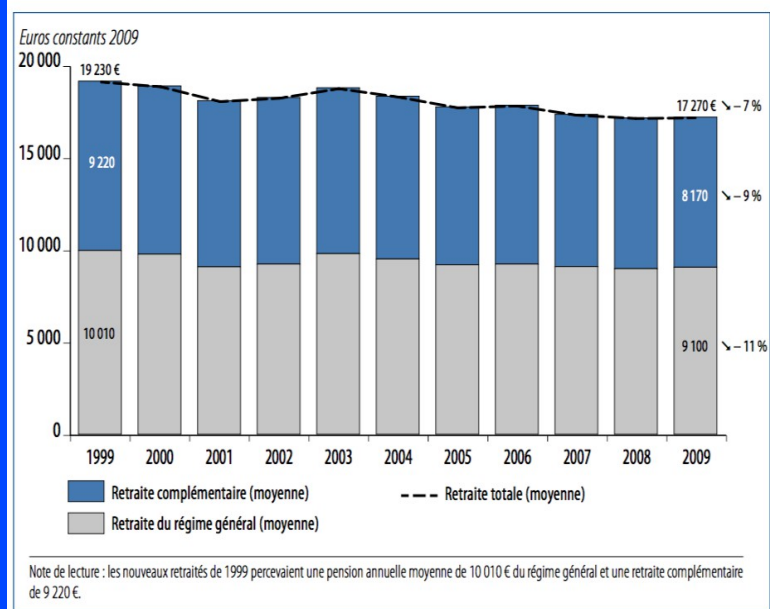
- Un âge de départ à la retraite de 62 ans en 2009
- Légèrement plus élevé pour les femmes que pour les hommes (62 ans et 4 mois)
- Un départ à « taux plein », soit 50 % du salaire de référence
- Du point de vue de la durée d'assurance, un système peu contributif :
- Un trimestre est un équivalent salaire du temps : 1 trimestre = 1,2 SMIC
- Certaines périodes hors emploi (chômage indemnisé par exemple) sont validées comme durée d'assurance au régime général



Un niveau de pension qui situe les intermittents entre les employés et les ouvriers

- Un montant moyen des pensions passé de 19 680 (1640€/mois) à 18 180 (1500€/mois) : - 8%
- Les jeunes générations de retraités défavorisées : en 10 flux d'entrée en jouissance baisse de 10 % des retraites
- Un phénomène de noria qui joue en sens inverse de celui de la population générale
- Une diminution plus importante de la retraite CNAV (- 11 %) que de la complémentaire (- 9%)
- La baisse des retraites de base est liée à la confrontation des modes de calcul de la pension avec l'évolution et la composition des revenus des salariés intermittents

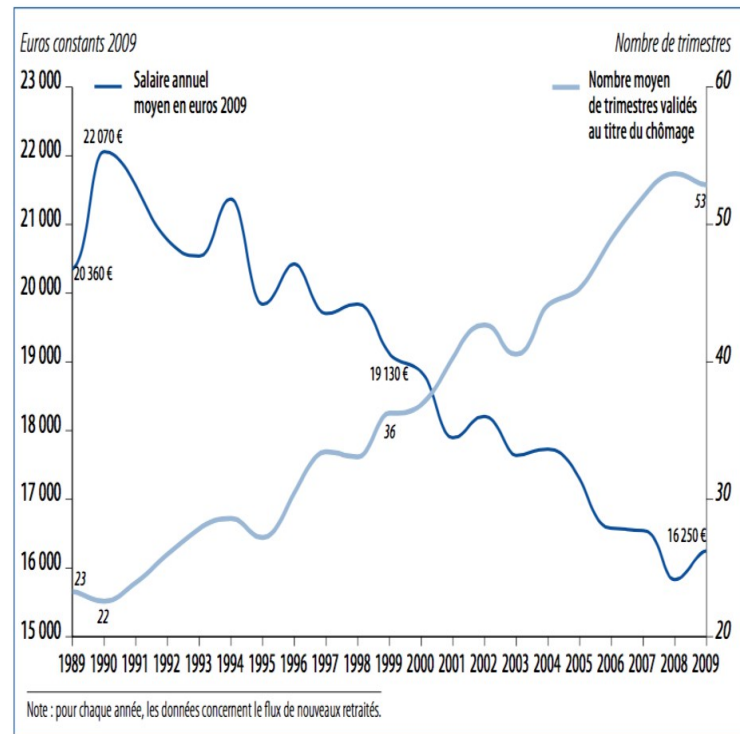
Graphique 3 – Évolution du montant moyen des composantes de la retraite totale des intermittents des spectacles par date d'entrée en jouissance, flux 1999-2009



Source : Cespra/ccs/Cnav/Audiens, 2015/beps, Ministère de la Culture et de la Communication, 2016

Une importante baisse de la retraite de base

Graphique 5 – Salaire annuel moyen et nombre de trimestres validés au titre du chômage, flux 1989-2009

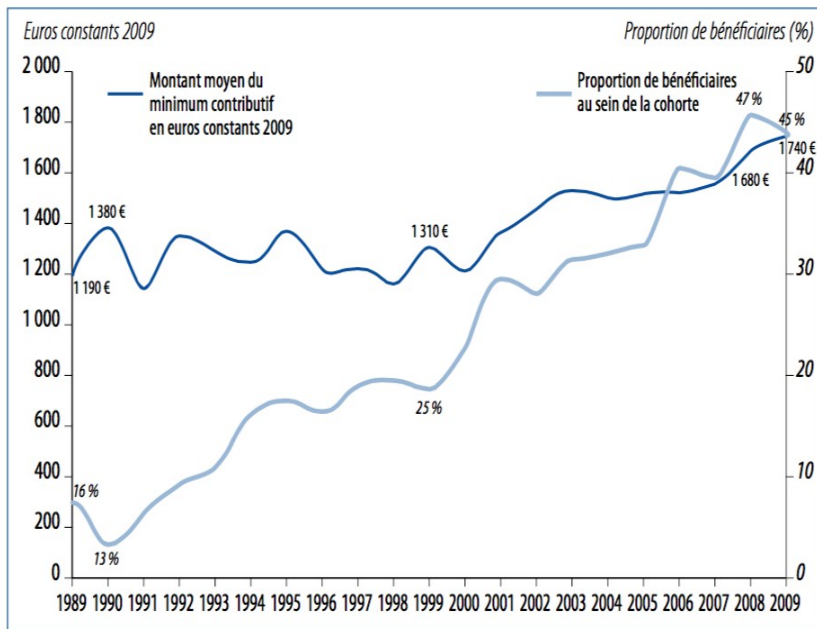


Source : Cespra/ccs/Cnaw/Audiens, 2015/beps, Ministère de la Culture et de la Communication, 2016

- En moyenne, 750 € par mois, soit moins que la pension de l'ensemble des salariés du secteur privé ayant une carrière complète
- - 21 % entre les flux 1989 et 2009 (680 € par mois pour les nouveaux retraités en 2009)
- En cause, la baisse du salaire annuel moyen, qui a perdu 20 % entre les flux 1989 et 2009
- Liée à l'allongement de la période de référence (réforme Balladur)
- Mais aussi à la baisse des salaires dans le secteur et à la montée du chômage, tant dans les agendas individuels que dans les revenus. Or non pris en compte dans l'assiette de cotisation
- Et par ailleurs, mécanismes d'abattement et de plafonnement

Les intermittents davantage dépendants de dispositifs de relèvement des faibles pensions

Graphique 6 – Bénéficiaires du minimum contributif selon l'année d'entrée en jouissance de la retraite, 1989-2009

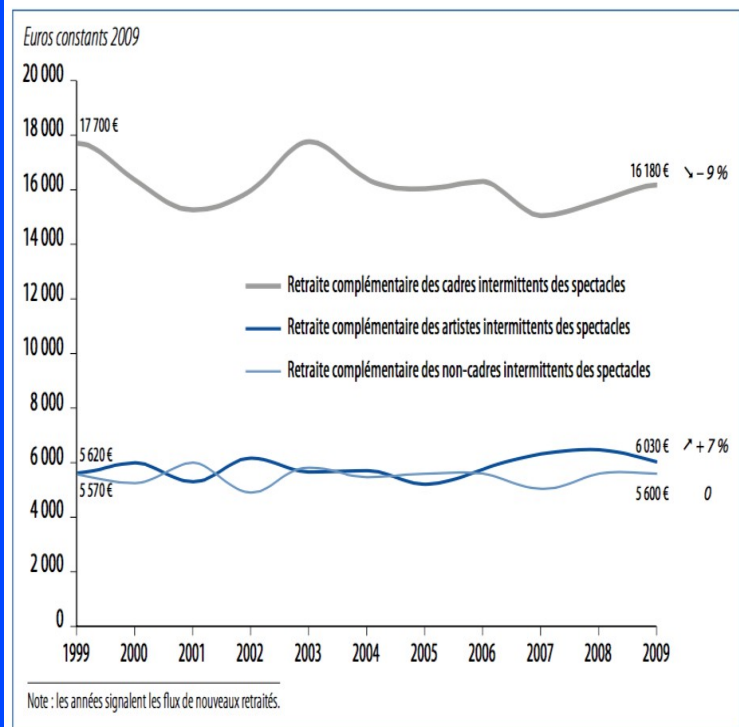


Source : Cespra/ccs/Cnav/Audiens, 2015/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2016

- Forte augmentation du nombre de bénéficiaires du minimum contributif
- Augmentation du montant moyen servi aux bénéficiaires de ce dispositif

Une évolution plus contrastée des retraites complémentaires

Graphique 7 – Évolution du montant annuel moyen des retraites complémentaires selon la catégorie professionnelle principale des salariés des spectacles, 1999-2009

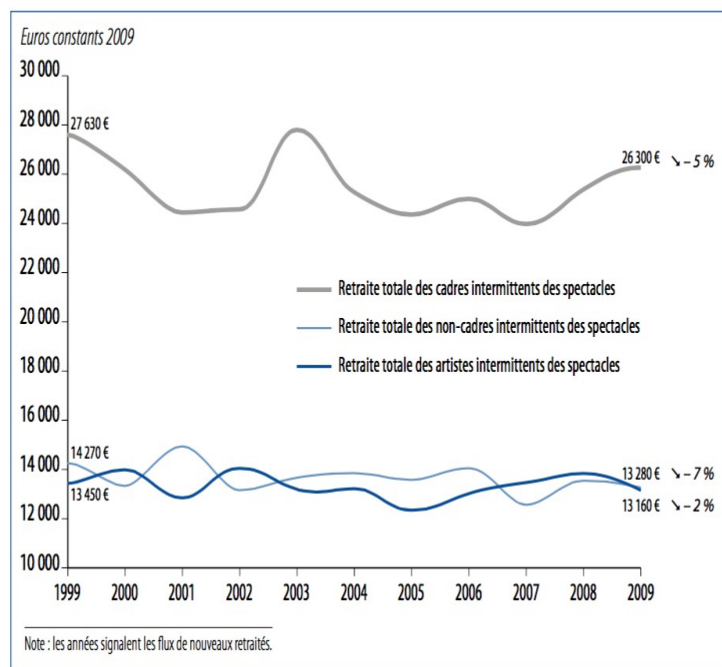


Source : Cespra/ccs/Cnav/Audiens, 2015/beps, Ministère de la Culture et de la Communication, 2016

- Les retraites complémentaires, calculées sur une assiette plus large, incluant les indemnités de chômage, ont moins diminué que les retraites de base
- La baisse de la retraite complémentaire est plus accusée pour les cadres que pour les non cadres
- Pour certaines catégories (artistes), elles se sont même améliorées, sans totalement compenser la baisse des retraites CNAV
- Les retraites des cadres restent nettement supérieures à celles des autres catégories professionnelles (10 000€ en moyenne)

De fortes inégalités inter-professionnelles à la retraite

Graphique 8 – Évolution des retraites totales moyennes selon la catégorie principale des salariés des spectacles, 1999-2009



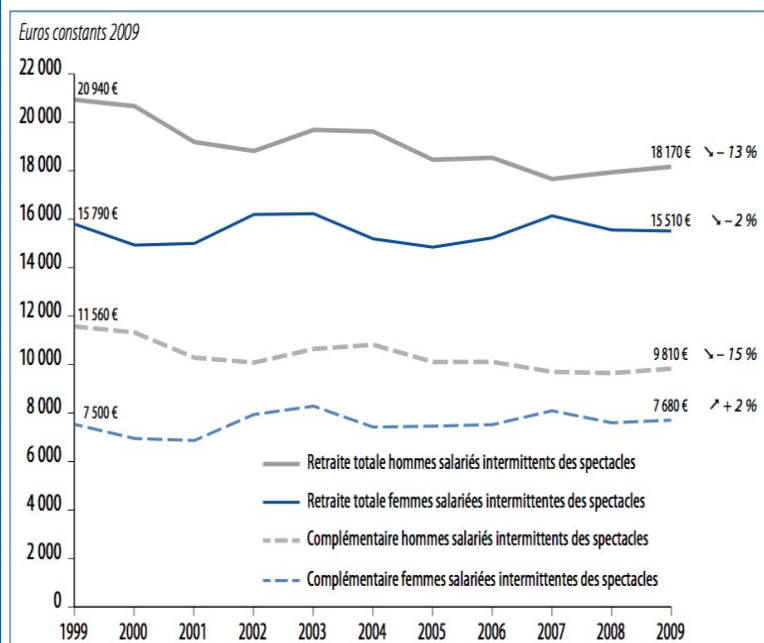
Source : Cespra/ccs/Cnav/Audiens, 2015/02/05, Ministère de la Culture et de la Communication, 2016

- Lorsque l'on considère les retraites totales (CNAV + complémentaire) :
- Compte tenu de la baisse des pensions CNAV, variable selon les catégories professionnelles, entre les flux 1999 et 2009, les retraites d'artistes ont perdu 7 %, celles des cadres 5 % et celles des techniciens 2 %
- Les cadres touchent en moyenne 13 000 de retraite totale de plus que les autres salariés intermittents des spectacles

Des inégalités de genre importantes mais en réduction

- Les femmes représentent 33 % de la population des retraités des spectacles
- Toutes générations confondues, l'écart de pension entre les hommes et les femmes est de 19% en moyenne, en faveur des hommes.
- Du fait des inégalités de carrière salariale des femmes (moins souvent cadres, par exemple)
- C'est moins que dans la population générale (33 % d'écart)
- Et cet écart a tendance à se réduire
- Moins du fait d'une amélioration de la pension des femmes que du fait de la dégradation plus rapide de la pension des hommes

Graphique 9 – Évolution des retraites des salariés intermittents des spectacles selon le sexe, 1999-2009



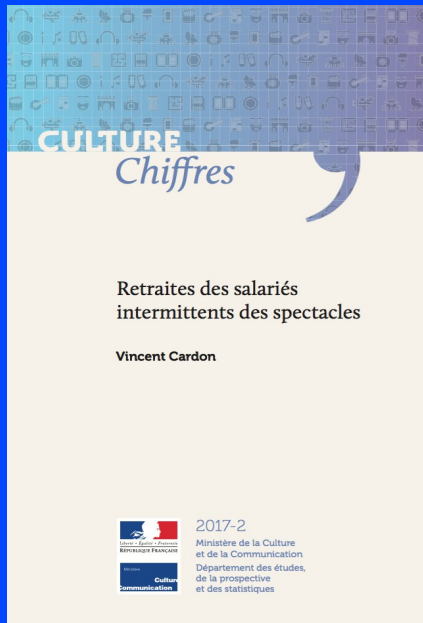
Source : Cespra/ccs/Cnav/Audiens, 2015/dsps, Ministère de la Culture et de la Communication, 2016

Café du DEPS n°5

Retraite des salariés intermittents des spectacles

Vincent Cardon
12 septembre 2017

MERCI



Retrouvez les publications du DEPS :
www.culturecommunication.gouv.fr/Etudes-et-statistiques/Publications